

Reçu le 26/12/2009
72/12-09

SCoT

PAYS D'AUTAN

Madame Danielle BARRES
Présidente de la Commission Particulière
Du Débat Public sur l'Autoroute
Liaison Castres – Toulouse
Commission Particulière Débat Public
Autorisation 65973
31689 TOULOUSE cedex 6

Castres, le 17 décembre 2009

Madame la Présidente

Je constate qu'à chaque réunion de débat public, certains argumentent une opposition au projet d'autoroute Castres-Toulouse, en soutenant que la charte interscot de l'aire urbaine toulousaine retiendrait un modèle de développement uniquement tourné vers la ville centre : Toulouse et quelques pôles d'équilibre périphériques, les pôles de Saint-Sulpice et Lavaur étant même proclamés par ces opposants « pôles d'équilibre incontestables du Sud du Tarn ».

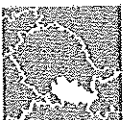
Or la charte interscot ne dit pas que cela. Elle attribue un rôle de pôles d'appui du développement toulousain aux villes moyennes satellites de Toulouse que sont Montauban, Albi, Castres-Mazamet... l'argumentaire des opposants nie cette dimension métropolitaine de la charte interscot de l'aire urbaine, et en détourne le sens en occultant volontairement une bonne partie de ses dispositions.

En effet, Midi-Pyrénées est marqué par le dynamisme de la métropole toulousaine et c'est un atout pour toute la région.

Seulement, cette métropole génère une forte demande en logements qui se construisent de plus en plus loin de Toulouse. En raison des coûts du foncier et de l'immobilier, les gens se logent en 2^{ème}, 3^{ème} couronne de la grande ville.

Pour la charte interscot de l'aire urbaine toulousaine, document de référence pour une planification à cette échelle et qui se préoccupe de cet important étalement urbain, il convient de créer au niveau des petites villes périphériques existantes (St-Sulpice, Villefranche/Lauragais, Auterive) qui comptent de 3 500 à 6 500 habitants, des pôles de centralité regroupant les équipements et services pour la population nouvelle qui afflue dans ces secteurs. Il s'agit même de développer l'emploi de manière à diminuer les besoins de déplacements domicile-travail à destination de Toulouse.

Ensuite, plus éloignées, se trouvent les villes moyennes à moins d'1 heure de Toulouse : Albi, Montauban, Castres-Mazamet... villes historiques d'environ 50 000 habitants qui structurent et organisent la vie régionale, au niveau d'un département ou d'une fraction de département, apportant à leur environnement urbain, périurbain et rural, une offre développée d'équipements (lycée, université, hôpital, musées, salles de spectacles, théâtre, conservatoire, Palais des congrès...) de services, de commerces et des emplois.



C'est pourquoi, la charte interscot parle des villes moyennes comme des pôles d'appui du développement toulousain. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) réalisé par la Région Midi-Pyrénées relève également l'importance du développement de ces villes moyennes, pour la cohésion du territoire régional.

Je m'étonne donc que ces opposants puissent ainsi continuer à développer leur argumentaire en déformant la charte interscot de l'aire urbaine toulousaine alors même que la DREAL dans ses propos introductifs, évoque cette charte dans toutes les dimensions du territoire métropolitain toulousain, comprenant donc les villes moyennes. Par ailleurs, la DREAL fait référence au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable de la région Midi-Pyrénées qui avec une vision encore plus large, met en lumière la nécessité du renforcement des villes moyennes.

Mais ceci n'est pas évoqué par les opposants au projet d'autoroute, car il semble que la vision d'équilibre métropolitain développée par la charte interscot et la vision d'équité régionale développée par le SRADDT ne conviennent pas aux opposants qui ont une vision uniquement tournée vers Toulouse et sa périurbanisation.

Au travers du SCoT du Pays d'Autan, nous soutenons que Castres-Mazamet doit jouer son rôle de pôle d'appui du développement métropolitain toulousain et plus largement du territoire régional conformément aux dispositions de la charte interscot de l'aire urbaine toulousaine et conformément au SRADDT. Nous l'avons d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises lors des débats.

Mais pour cela, ce territoire doit être mieux relié à Toulouse et aux réseaux grande vitesse qu'actuellement, à l'image de Montauban ou d'Albi.

Je souhaitais, Madame la Présidente, faire ces quelques mises au point en espérant que celles-ci contribueront à rétablir, sur cette dimension d'aménagement du territoire, une vérité qui détournée de sons sens, me paraît appauvrir la qualité du débat public.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

Jean-Pierre PARIS

Copie :

- M. Jacques TRONCY – Sous – Préfet de l'arrondissement de Castres,
- M. Philippe GRAMONT – Directeur Adjoint DREAL.

